

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
MM. Garrigue, Dupont, Villain et Wojciechowski

ARTICLE 2
(Rapport annexé)

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« s'effectue »,

les mots :

« ne peut se faire que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Quand on prétend défendre des principes, on ne peut tenir un langage hypothétique.